



# JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

16 et 17 septembre 2017



## « Jeunesse et patrimoine »

La 34<sup>e</sup> édition des Journées européennes du patrimoine ouvre grand ses portes à la jeunesse.

Qu'il s'agisse de sensibilisation à l'histoire de la nation et à l'histoire de l'art, d'éducation citoyenne ou de formation professionnelle aux métiers du patrimoine, les jeunes générations sont l'avenir de notre patrimoine.

### **1 - Sensibiliser les publics jeunes au patrimoine**

Le ministère de la Culture et de la Communication et ses établissements, les propriétaires de lieux patrimoniaux, les associations de défense du patrimoine, les chantiers de bénévoles, le réseau des Villes et pays d'art et d'histoire (VPAH), les Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), etc., travaillent tous à la valorisation du patrimoine en direction des jeunes publics.

Comprendre et connaître le patrimoine dans son contexte historique, social, etc., c'est mieux comprendre et connaître la société dans laquelle nous vivons, c'est discerner les valeurs sur lesquelles elle se construit, pour mieux ensuite les intégrer ou les contester. L'éducation au patrimoine contribue à l'ouverture de l'individu au monde qui l'environne et donc à la formation du citoyen.

Ces actions sont proposées tout au long de l'année. Elles visent à sensibiliser les jeunes publics à leur histoire et à leur cadre de vie (patrimoine, architecture, paysage, urbanisme...) à travers des approches variées et sans cesse renouvelées : visites, ateliers, rencontres et témoignages, pratiques artistique et artisanale, etc.

Ces projets peuvent se dérouler en temps scolaire, à l'initiative des enseignants et professeurs, tout comme sur le temps de loisirs, en famille ou dans le cadre des accueils de loisirs, des centres sociaux et des divers dispositifs jeunesse.

L'ensemble de ces actions pédagogiques ont pour objectif la prise de conscience de la notion de patrimoine. Elles facilitent la découverte de la nécessité de transmettre, d'entretenir ou de restaurer le patrimoine. Elles peuvent permettre d'appréhender les techniques de construction et de restauration ainsi que les métiers qui s'y rapportent.

L'occasion de mettre en valeur les associations et les réseaux engagés dans l'éducation artistique et culturelle.

## **« Les Portes du Temps » deviennent « C'est mon patrimoine ! »**

« Les Portes du Temps », organisées par le ministère à destination des jeunes publics empêchés, s'adressent tout particulièrement au milieu des associations socio-culturelles. Elles sont amenées à s'inscrire dans une nouvelle dynamique. Prochainement rebaptisée « C'est mon patrimoine ! », l'opération cherchera à renforcer la dimension partenariale entre les professionnels de la culture et les professionnels de la jeunesse, dont les réseaux de l'éducation populaire. Les projets retenus, dont la qualité fera l'objet d'une vigilance particulière, s'appuieront sur un partenariat local, a minima entre une structure d'accueil de jeunes, publique ou associative, et un lieu de patrimoine. Une plus grande diversité des patrimoines sera représentée : architecture, archives, musées, monuments, archéologie, patrimoine immatériel.

## **Des jeunes au service du patrimoine / les chantiers de bénévoles**

Plusieurs associations de défense du patrimoine, au premier rang desquelles Rempart, le CHAM (Chantier Histoire Architecture Médiévale) et le Club du vieux manoir - subventionnées par le ministère - organisent des chantiers internationaux de bénévoles de restauration du patrimoine.

Avec leur dimension technique et d'apprentissage, les chantiers de bénévoles constituent une étape essentielle dans le développement d'une action pédagogique. Ils sont le lieu où les notions de transmission, de médiation et de pédagogie trouvent tout leur sens. Ils peuvent également être le lieu d'une première orientation professionnelle ou d'une sensibilisation aux filières de formation professionnelle.

## **La Fondation du patrimoine - « 1, 2, 3, Patrimoine ! »**

Consciente de la nécessité de sensibiliser les jeunes générations à la beauté du patrimoine qui leur sera transmis, la Fondation du patrimoine a lancé en 2013 le concours « 1, 2, 3, Patrimoine ! » qui s'adresse à des classes de CM1 situées en zone rurale ou relevant de la politique d'éducation prioritaire. Les élèves et leur instituteur sont ainsi invités à identifier un élément patrimonial (immobilier ou mobilier) de leur commune, à travailler sur son histoire, ses caractéristiques et la notion de patrimoine. La dotation (15 000€ répartis entre 3 lauréats) est versée à la commune maître d'ouvrage. Ce concours est destiné à créer du lien entre l'enfant, l'école et son territoire.

## **2 - Accompagner les jeunes vers la formation et les métiers du patrimoine**

La préservation des savoir-faire est essentielle à la sauvegarde du patrimoine et à sa transmission aux générations futures.

Cependant, les métiers du bâtiment et de la restauration du patrimoine sont encore mal connus du grand public et leur image est parfois dévalorisée.

Le ministère de la Culture et de la Communication et le milieu associatif réalisent de nombreuses actions pour favoriser l'orientation des jeunes vers les métiers de la restauration du patrimoine.

Les associations de défense du patrimoine, reconnues d'utilité publique, se sont intéressées à la formation dans le bâti ancien.

Maisons Paysannes de France, qui dispose d'un agrément, organise des formations sur demande au niveau national et des formations décentralisées dans ses délégations, dans les domaines de la chaux, de la terre, de la pierre, des enduits, et plus récemment des économies d'énergie.

L'association Rempart organise également des stages destinés à la formation de ses animateurs et de toutes personnes intéressées par le patrimoine.

### **Les stages de sensibilisation et d'information**

Plusieurs associations de défense du patrimoine organisent des stages spécifiquement dédiés aux métiers de la restauration du patrimoine : découverte et pratique des techniques utilisées en restauration du patrimoine (maçonnerie, taille de pierre, charpente, couverture, forge, etc.), encadrement par des professionnels ou des bénévoles ayant des compétences professionnelles, informations sur les métiers et les formations pour y parvenir.

Ces formations s'adressent aussi bien à des adultes en « reconversion », qu'à des jeunes étudiants, lycéens et même collégiens à la recherche d'une orientation.

### **Le compagnonnage**

Les Compagnons du Devoir et du Tour de France, l'Union compagnonnique des Devoirs Unis et la Fédération Compagnonnique des Métiers du Bâtiment proposent une formation continue dans pratiquement tous les corps de métiers du bâtiment au travers d'un apprentissage. Après le CAP, les élèves peuvent engager leur tour de France et ainsi poursuivre leur formation.

### **Les formations diplômantes**

Le ministère de l'Éducation nationale avec le concours du ministère de la Culture et de la Communication a créé en 2008, le Bac Professionnel « Intervention sur le bâti ancien », avec la participation de la CAPEB (Confédération de l'Artisanat et la petite Entreprise du Bâtiment), du GMH (Groupement des entreprises de monuments historiques), de l'association Maisons Paysannes de France, de la FNCAUE (Fédération nationale des CAUE) et de personnalités référentes du bâti ancien.

Réparti sur trois années, cet enseignement est actuellement dispensé dans 27 établissements dont 8 CFA. Il n'est pas encore installé dans toutes les académies et lycées professionnels. Les Journées européennes du patrimoine pourraient être l'occasion de mettre en avant ce dispositif auprès du public et des médias.

Pour exercer le métier de facteur d'orgues, il faut avoir un diplôme spécialisé : soit un Bac pro artisanat et métier d'art - facteur d'orgues option organier, option tuyautier ; soit un BMA (brevet des métiers d'art) : facture instrumentale, option orgues, niveau bac. Ces formations sont dispensées au Centre national de formation des apprentis d'Eschau (67) et à la SEPR- L'école des métiers de Lyon (69).

### **L'Institut national du patrimoine**

L'Institut national du patrimoine, établissement d'enseignement supérieur du ministère de la Culture et de la Communication, a pour mission le recrutement par concours et la formation des conservateurs du patrimoine de l'État, de la fonction publique territoriale et de la Ville de Paris ainsi que la sélection, également par concours, et la formation des restaurateurs du patrimoine habilités à travailler sur les collections publiques.

La formation dans un même établissement à ces deux métiers étroitement complémentaires est une originalité unique en Europe.

### **L'école de Chaillot**

L'École de Chaillot délivre un Diplôme de spécialisation et d'approfondissement (DSA), mention « architecture et patrimoine ». Il s'agit d'un diplôme propre du ministère de la Culture et de la Communication, reconnu à un niveau post-master par le ministère de l'Enseignement supérieur.

L'École de Chaillot assure par le biais du DSA la formation des architectes du patrimoine, qui œuvrent pour l'appropriation contemporaine du bâti existant, des villes anciennes et des territoires.

Elle forme également en ce sens les futurs architectes-urbanistes de l'État.

## **3 – Être à l'écoute des jeunes repreneurs**

Sensibles à la valeur ajoutée qu'offrent les monuments historiques privés, jugés porteurs d'un dynamisme économique sur leur territoire, de nombreux jeunes repreneurs de monuments se regroupent aujourd'hui en association pour faire connaître leur démarche, partager des connaissances et mutualiser leurs moyens. Les services du ministère de la Culture et de la Communication ont rencontré à plusieurs reprises l'association.

La Demeure Historique organise, par ailleurs, un prix du jeune repreneur. Au plan européen, l'association des demeures historiques européennes organise également un week-end des jeunes repreneurs.